

BILAN 2014 - 2015

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE CREISSAN
Exploitant
MAIRIE DE CREISSAN
Population desservie
1 384

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 2 captages

- ◆ LES BORIES C00
- ◆ LES BORIES C06

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

- ◆ STATION CREISSAN

Ces informations sont fournies par
l'ARS - Délégation départementale de
l'Hérault, en application du code de la
santé publique.



Si la saveur ou la couleur de
l'eau distribuée change :
SIGNELEZ LE A
L'EXPLOITANT

QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES

Réseau CREISSAN

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité (17 analyses) : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germes/100ml
Eau de bonne qualité.

NITRATES

4 valeurs mesurées : mini. : 11,9 mg/L - maxi. : 12,9 mg/L - moyenne : 12,4 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L
Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDE : ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL

10 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,81 µg/l - moyenne : 0,34 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,1 µg/l
Eau présentant une teneur en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieure à la
valeur sanitaire.
Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des
mesures doivent être prises pour que cette eau respecte la limite de qualité.

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L
Eau peu fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou
de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 ans,
consulter votre médecin.

DURETÉ

4 valeurs mesurées : mini. : 34,8 °f - maxi. : 36,4 °f - moyenne : 35,4 °f
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune
Eau très dure, très calcaire.
Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place,
consulter un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

ALUMINIUM

14 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 15,0 µg/l - moyenne : 2,2 µg/l
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l
Eau présentant peu ou pas de fer.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Sur le plan physico-chimique, elle présente des teneurs en pesticides
dépassant la limite de qualité mais pas la valeur sanitaire. Cette eau
peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des
mesures doivent être prises pour que la limite de qualité soit
respectée.

Les résultats analytiques détaillés
peuvent être consultés à la mairie de votre commune, ou sur Internet
Lire le verso pour de plus amples informations

L'eau en liberté surveillée

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le service santé-environnement de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Délégation départementale de l'Hérault.
- Les prélèvements et analyses sont réalisés, depuis 2015, par le laboratoire CARSO LSEHL agréé par le ministère chargé de la santé. Ce laboratoire remplace Eurofins IPL Sud, laboratoire également agréé.
- Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et du type de ressource (souterraine ou superficielle).
- Les prélèvements sont faits à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers par voie d'affichage. Ils peuvent aussi être consultés sur le site internet de l'ARS : <http://ars.languedocroussillon.sante.fr/L-eau-en-Languedoc-Roussillon.82001.0.html>

Pour mieux comprendre

- La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins d'une pollution microbiologique de la ressource ou du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...).
- L'agressivité de l'eau caractérisant les eaux douces, très peu calcaires, peut entraîner la corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, ...). Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.
Le plomb étant un élément toxique, il convient de limiter son accumulation dans l'organisme. Aussi, il est vivement recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsqu'il y a présence de canalisations en plomb dans l'habitation.
- Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.
- Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de la vie (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5 mg/l. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg par litre afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.
- Les pesticides sont classés parmi les substances toxiques. Il sont utilisés en agriculture et plus particulièrement dans le département en viticulture. Les analyses les plus complètes réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire comportent la recherche de 143 substances. Les résultats et la conclusion sont basés sur la substance présentant la teneur la plus importante. La réglementation fixe à 0,1 µg/l par substance, la limite de qualité à ne pas dépasser dans l'eau destinée à l'alimentation humaine. De plus, la concentration totale des pesticides mesurés doit rester inférieure à 0,5 µg/l. La gestion des non-conformités s'appuie sur les recommandations émises par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) qui reposent sur une évaluation des risques vis à vis de la santé des consommateurs : des restrictions d'usage de l'eau pour les usages alimentaires pourraient être prononcées en cas de dépassement des valeurs sanitaires qui sont fixées pour chaque substance, sur la base de données toxicologiques.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'exploitant du réseau de distribution et éventuellement au service santé-environnement de l'ARS, Délégation départementale de l'Hérault.

Des gestes simples

- Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la préparation des aliments. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.
- Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.